



Accusé de réception en préfecture
015-200038149-20230413-2023_8-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **13 avril 2023 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	28	Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents à la séance :	18	Nombre de Conseillers représentés :	3
Nombre de Conseillers absents à la séance :	7	Nombre de Conseillers suppléés :	/

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER représenté par Gérard PRADAL, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER représenté par Jean-Louis PRAX, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis PRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédérique GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEHELLEF, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Michel TEYSSEDOU, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° 2023/8 : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : A. GIMENEZ

Par délibération n° 2022/15 du 13 octobre 2022, le Comité Syndical a créé une autorisation de programme pour la gestion des aides accordées au titre du contrat de chaleur renouvelable pour un montant global de 4 294 400 €.

Il convient aujourd'hui de mettre à jour le montant global et de le porter à 5 236 950 € suite à la signature de la convention définitive entre l'ADEME et le Syndicat Mixte du SCoT.

Les crédits de paiement sont également ajustés en fonction des hypothèses de versement de subventions aux porteurs de projets et vont s'étaler entre 2023 et 2028.

Les tableaux joints en annexe détaillent l'enveloppe financière de l'opération et la répartition annuelle des Crédits de Paiement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise à jour des tableaux de l'AP/CP tels que présentés en annexe.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.